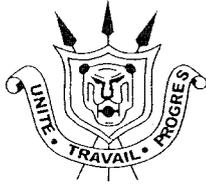


REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT.

**DECRET N° 100/192 DU 31 DECEMBRE 2018 PORTANT
REGULARISATION AUX GRADES DE CERTAINS OFFICIERS DE LA
POLICE NATIONALE DU BURUNDI**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n° 1/03 du 20 février 2017 portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale ;

Vu la Loi n° 1/ 18 du 31 décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 Portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n°100/29 du 18 Septembre 2015 Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/083 du 20 juillet 2018 portant Organisation du Ministère de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes ;

Vu les dossiers administratifs et personnels des intéressés ;

Sur proposition du Ministre de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes ;

DECRETE :

Article 1 : Est régularisé au grade d'Officier de Police Principal de 2^{ème} Classe (OPP2) à la date du 31 décembre 2017, l'Officier de Police de 1^{ère} Classe (OP1), dont le nom, prénom et matricule suivent :

NTAHONGENDERA Simon OPN1325

Article 2 : Est régularisé au grade d'Officier de Police Principal de 2^{ème} Classe (OPP2) à la date du 31 décembre 2011, l'Officier de Police Principal de 2^{ème} Classe commissionné (OPP2), dont le nom, prénom et matricule suivent :

NDUWIMANA Willy Freddy OPN1370

Article 3 : Est régularisé au grade d'Officier de Police Principal de 1^{ère} Classe (OPP1) à la date du 31 décembre 2016, l'Officier de Police Principal de 2^{ème} Classe (OPP2), dont le nom, prénom et matricule suivent :

NDUWIMANA Willy Freddy OPN1370

Article 4 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

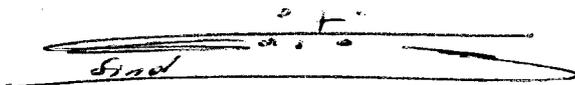
Article 5 : Le Ministre de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 31 décembre 2018,

Pierre NKURUNZIZA

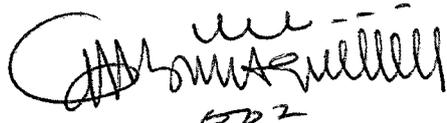
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE- PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,



Gaston SINDIMWO.

LE MINISTRE DE LA SECURITE PUBLIQUE
ET DE LA GESTION DES CATASTROPHES,



Alain Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Chef.

